

Matières		Choix	COEFF	ECTS	VH
SEMESTRE 1 - 30 ECTS					
Construire une stratégie juridique pour l'action publique et la protection des droits	2 UE obligatoires			30	30
	UE1 :			15	129
	Choisir 2 CM avec TD entre			15	96
	● CM Théorie générale de l'Etat	☐	6	6	33
	TD Théorie générale de l'Etat				15
	● CM Contentieux administratif	☐	6	6	33
	TD Contentieux administratif				15
	● CM Droit du service public	☐	6	6	33
	TD Droit du service public				15
	UE2 :			3	33
	Choisir le CM non pris dans l'UE1			3	33
	● Théorie générale de l'Etat	☐	3	3	33
Mobiliser des connaissances spécialisées au service d'une stratégie contentieuse	● Contentieux administratif	☐	3	3	33
	● Droit du service public	☐	3	3	33
	2 CM obligatoires			9	99
	● Droit de l'urbanisme	☐	3	3	33
	● Droit de la fonction publique	☐	3	3	33
	& Choisir 1 CM entre				
Développer des compétences en rédaction juridique et en contentieux en droit anglo-américain	● Droit public de l'économie	☐	3	3	33
	● Droit européen & international des droits de l'Homme	☐	3	3	33
	● Droit de la vie politique	☐	3	3	33
	UE1 : 2 CM obligatoires			6	66
	● Civil procedure (US) / Procédure civile (USA)	☐	2	2	18
	● Family Law / Droit de la famille	☐	2	2	18
Valoriser son engagement dans la société	UE2 : 2 TD obligatoires			2	30
	● Corporate Law (GB - US) / Droit des sociétés	☐	1	1	15
	● Drafting Contracts / Rédaction de contrats	☐	1	1	15
Enseignements soumis aux Points Bonus : Les points bonus attribués peuvent majorer la moyenne semestrielle d'un maximum de 0,5 point. Quand l'étudiant réalise 2 activités, les points bonus obtenus pour chacune des activités se cumulent dans la limite de 0,5 point supplémentaire par semestre. Chaque activité est évaluée par une note sur 20. Le barème d'attribution de points bonus au semestre est le suivant : 0 à 9,99/20 : 0 point; de 10/20 à 11,99/20 : 0,1 point; de 12 à 13,99/20 : 0,15 point; de 14 à 15,99/20 : 0,2 point; de 16 à 20/20 : 0,25 point La moyenne semestrielle de l'étudiant prise en compte par le jury est la moyenne résultant des notes obtenues dans les différentes évaluations prévues par la maquette majorée des points bonus acquis. En cas de redoublement, les points bonus au titre de l'année N ne sont pas conservés pour l'année N+1. La liste des activités éligibles aux points bonus et l'attribution des points bonus sont validés par la commission dédiée de l'établissement (cf. détails sur la page points bonus sur www.cvu.fr)					

UE : Unité d'enseignement - **COEFF** : Coefficient - **ECTS** : Système de Transfert de Crédits Européens - **VOL** : Volume horaire

Matières		Choix	COEFF	ECTS	VH
SEMESTRE 2 - 30 ECTS					
Construire une stratégie juridique pour l'action publique et la protection des droits	2 UE obligatoires		15	15	129
	UE 1 :		12	12	96
	Cholsir 2 CM avec TD entre :				
	● CM Histoire des idées politiques	☐	6	6	33
	● TD Histoire des idées politiques	☐			15
	● CM Contentieux constitutionnel	☐	6	6	33
	● TD Contentieux constitutionnel	☐	5		15
	● CM Droit public des contrats	☐	6	6	33
	● TD Droit public des contrats	☐	5		15
	UE 4 :		3	3	33
	& Cholsir le CM non pris dans l'UE 1				
	● Histoire des idées politiques	☐	3	3	33
Mobiliser des connaissances spécialisées au service d'une stratégie contentieuse			9	9	99
	2 CM obligatoires				
	● Droit de l'environnement	☐	3	3	33
	● Droit des étrangers	☐	3	3	33
	& Cholsir 1 CM entre :				
	● Droit matériel de l'Union Européenne	☐	3	3	33
	● Philosophie du droit	☐	3	3	33
Développer des compétences en rédaction juridique et en contentieux en droit anglo-américain	● Droit de la responsabilité administrative	☐	3	3	33
			6	6	66
	UE1 : 2 CM obligatoires		4	4	36
	● Civil procedure (GB) / Procédure civile (GB)	☐	2	2	18
	● Human Rights & Universal Principles / Droit de l'homme	☐	2	2	18
	UE2 : 2 TD obligatoires		2	2	30
	● Legal Methodology / Méthodologie juridique	☐	1	1	15
Valoriser son engagement dans la société	● Trial & Litigation / Simulation de procès	☐	1	1	15
	Enseignements soumis aux Points Bonus : Les points bonus attribués peuvent majorer la moyenne semestrielle d'un maximum de 0,5 point. Quand l'étudiant réalise 2 activités, les points bonus obtenus pour chacune des activités se cumulent dans la limite de 0,5 point supplémentaire par semestre. Chaque activité est évaluée par une note sur 20. Le barème d'attribution de points bonus au semestre est le suivant : 0 à 9,99/20 : 0 point; de 10/20 à 11,99/20 : 0,1 point; de 12 à 13,99/20 : 0,15 point; de 14 à 15,99/20 : 0,2 point; de 16 à 20/20 : 0,25 point La moyenne semestrielle de l'étudiant prise en compte par le jury est la moyenne résultant des notes obtenues dans les différentes évaluations prévues par la maquette majorée des points bonus acquis. En cas de redoublement, les points bonus au titre de l'année N ne sont pas conservés pour l'année N+1. La liste des activités éligibles aux points bonus et l'attribution des points bonus sont validés par la commission dédiée de l'établissement (cf. détails sur la page points bonus sur www.cvu.fr)				

UE : Unité d'enseignement - COEFF : Coefficient - ECTS : Système de Transfert de Credits Europeens - VH : Volume horaire